

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 706 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 706

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 juillet 1939

Numéro JO
n° 512 du 31/07/1939

Date du numéro
31 juillet 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 8 juin 1939 relatif aux règles d'allocation de l'indemnité d'absence temporaire ; 2° Le décret du 8 juin 1939 relatif à l'indemnité temporaire accordée aux militaires de carrière indigènes chefs de famille ; Le décret du 8 juin 1939 portant incorporation de l'indemnité pour charges de famille au tableau qui fait suite à l'article 15 du décret du 29 décembre 1903 sur la solde des troupes à la charge du Département des colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.